

**Le 25 novembre 2013**  
**N° 16-2013**

## Les retraités, vrais perdants de la réforme mais déterminés à ne pas se laisser faire

### SOMMAIRE

#### Pages 1 et 2

Les retraités, vrais perdants de la réforme mais déterminés à ne pas se laisser faire

#### Page 2

Date d'effet de la CASA

#### Pages 2 et 3

Assurance veuvage - capital décès

#### Page 3

Colloque annuel du COR « Les retraités et leur logement »

Paiement fictif

#### Page 4

Agenda

Exprimez-vous !

Contacts

Le report de la revalorisation des pensions du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre de l'année diminuera le pouvoir d'achat des retraités pour une entrée dans les caisses de 1,4 milliards en 2020.

A ce niveau de montant, quelques millions de plus ou de moins... on n'en n'est plus à cela près !!!

Pour preuve : le financement de l'autonomie (la taxe de 0,3% prélevé uniquement sur les pensions et retraites), détourné de son objectif en 2013 puisqu'attribué au Fond Solidarité Vieillesse. En 2014, le projet de financement de la sécurité sociale lui réserve le même sort.

Alors, me direz-vous, cela nous rajeunit de quelques années avec la vignette automobile collée sur le pare-brise de nos voitures, dont les sommes récoltées n'ont jamais financé la politique des personnes âgées.

S'inspirant du rapport de l'OCDE de mars 2013, la commission MOREAU a largement puisé dans les recommandations de ce rapport. En voici quelques extraits :

*« Ajuster rapidement les paramètres du système de retraite afin de limiter les dépenses à court / moyen terme. Mettre fin aux régimes spéciaux de retraite. Modifier le système actuel de pension de réversion en offrant la possibilité d'opter pour les pensions de réversion, dont le coût serait individualisé et intégré dans le montant des cotisations.*

*Mettre en œuvre un régime universel de retraite par points ou en comptes notionnels. »*

*« La principale source du déséquilibre budgétaire a été la forte hausse des dépenses publiques, et principalement celles de retraites et de soins de santé. »*

*« Il est possible de réduire sensiblement les dépenses publiques. Premièrement, les dépenses de retraite sont parmi les plus élevées de la zone de l'OCDE. La trajectoire prévue du déficit du système de retraite nécessite de prendre rapidement des décisions difficiles afin de limiter les dépenses à court/moyen terme. De plus, le taux réduit de la contribution sociale généralisée (CSG) et l'exemption des cotisations d'assurance maladie dont bénéficient les retraités sur*

---

*leurs pensions devraient être supprimés, ainsi que leur traitement fiscal favorable au regard des impôts locaux et des plus-values immobilières, même si cela peut nécessiter de relever le minimum vieillesse ».*

*« En outre, le régime de pensions de réversion semble généreux car le niveau de pension ne prend pas en compte au niveau individuel le coût d'une telle assurance décès, induisant une redistribution en faveur des couples mariés, en particulier ceux susceptibles de bénéficier d'une retraite élevée. Les salariés devraient pouvoir opter, comme en Suède par exemple, pour une pension au conjoint survivant en contrepartie d'une cotisation supplémentaire (ou d'une pension moindre). Il est également possible de réaliser davantage d'économies en supprimant les dispositifs implicites de retraite anticipée et en réformant l'indemnisation du chômage. »*

Dans le Point Retraite N° 9 de septembre 2012, le Bureau se posait la question du risque de diminution des retraites... nous avons aujourd'hui la réponse. Les retraités ne sont pas les coupables mais, comme les actifs, les victimes des politiques menées depuis des années, qui confortent les riches dans leurs privilèges et les moins bien lotis dans le désespoir.

La commission des retraités fait sienne l'appel du comité exécutif de l'UCR-FO pour que les retraités restent mobilisés pour défendre leurs droits, le pouvoir d'achat des pensions et retraites. Les réductions des droits sociaux ne feront ni les investissements ni les emplois de demain.

**Serge RIO**  
**Secrétaire de la commission permanente des retraités**

*« Je ne suis ni optimiste ni pessimiste, je suis déterminé »*  
Jean MONNET

\* \* \*

## **Infos sociales**

### **Date d'effet de la CASA**

Par lettre du 31 octobre 2013, les organisations syndicales SNFOCOS, FEC-FO, UFROS CGT, attirent l'attention de Monsieur le Directeur Général Malakof-Médéric sur l'anticipation du prélèvement de la CASA au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au lieu du 1<sup>er</sup> avril 2013 (copie en annexe).

\* \* \*

### **Assurance veuvage – capital décès**

Les capitaux-décès autres que ceux versés par le régime général et par le régime des salariés agricoles sont censés procurer au conjoint survivant pendant la période de trois ou cinq ans, à compter du décès, un revenu annuel calculé sur la base du taux d'intérêt servi aux titulaires du livret A des caisses d'épargne en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (article D.356-3-2 du code de la sécurité sociale). Ce taux est fixé à 1,25 % pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 janvier 2014 (arrêté relatif

---

aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986, paru au Journal officiel du 31 juillet 2013). En conséquence, il s'applique :

- 1 - Pour les attributions : au calcul des allocations dont le point de départ se situe au 1er janvier 2014 et postérieurement.
- 2 - Pour les révisions : aux opérations prenant effet au 1er janvier 2014 et postérieurement, soit sur demande du bénéficiaire, soit à l'occasion de la reprise du dossier pour une raison quelconque et notamment à la suite des contrôles de ressources effectués par la caisse - sans qu'il soit tenu compte de la période à laquelle se rapporte le versement du capital décès.

Circulaire CNAV N° 2013-46 du 16 octobre 2013

[http://www.legislation.cnav.fr/textes/cr/cn/TLR-CR\\_CN\\_2013046\\_16102013.htm](http://www.legislation.cnav.fr/textes/cr/cn/TLR-CR_CN_2013046_16102013.htm)

\* \* \*

## Colloque annuel du COR « Les retraités et leur logement »

Le 18 novembre 2013, le colloque annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a permis d'appréhender dans leur ensemble les questions relatives au logement des retraités, en examinant notamment leurs conditions de logement, leur mobilité résidentielle, leurs choix patrimoniaux concernant la propriété de la résidence principale et, plus généralement, leurs comportements dans ce domaine.

L'INSEE a dressé un état des lieux des conditions de logement des retraités. Des chercheurs issus de plusieurs disciplines ont ensuite présenté une synthèse des études récentes sur les liens entre vieillissement et habitat : motifs de déménagement des retraités, adaptation du logement aux handicaps liés à l'âge, expériences de cohabitation intergénérationnelle, possibilités offertes aux retraités à l'étranger pour récupérer leur capital logement sous forme de liquidités, etc.

Enfin, la Caisse des Dépôts a fait part de son expérience d'organisme impliqué à plusieurs titres dans le logement des personnes âgées.

En conclusion, des pistes de réflexion ont été esquissées quant aux aspirations des retraités et aux opportunités qui leur sont offertes en la matière.

Les présentations et le dossier du participant sont disponibles en ligne :  
<http://www.cor-retraites.fr/article29.html>

\* \* \*

### A savoir

## Paiement fictif

### *Pour bien vendre sur internet...*

N'indiquez pas votre numéro de portable mais uniquement une adresse mail.

Après un ou deux échanges par mail, le contact téléphonique vous garantira d'avoir à faire à un vrai interlocuteur.

Préférez une remise de l'objet en mains propres et paiement en liquide ou chèque de banque.

\* \* \*

## Agenda

Prochaine réunion bureau section retraités le 16 janvier 2014

\* \* \*

## vie des régions

### Exprimez-vous !

N'hésitez pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

**Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci**

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à [snfocos.retraites@orange.fr](mailto:snfocos.retraites@orange.fr)

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

**Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.**

## Contacts

### Région Parisienne :

Serge RIO  
06 47 63 02 69  
[rio.bzh@orange.fr](mailto:rio.bzh@orange.fr)

### Région PACA :

Albert MAZZELLA  
06 09 53 10 42  
[albert.mazzella@orange.fr](mailto:albert.mazzella@orange.fr)

GENOVESE Joseph  
04 93 35 92 26  
[joanag06@aol.com](mailto:joanag06@aol.com)

FRANCHINI Claude  
06 66 34 69 12  
[mterravecchia@yahoo.fr](mailto:mterravecchia@yahoo.fr)

### Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL  
06 89 01 51 99  
[marc.malapel@sfr.fr](mailto:marc.malapel@sfr.fr)

### Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique  
06 70 00 51 60  
[vbaldy@orange.fr](mailto:vbaldy@orange.fr)

MOUTON Gérard  
06 14 18 91 91  
[GFMOUTON@aol.com](mailto:GFMOUTON@aol.com)